



Paddock Creek SARL

Les bons œufs les yeux fermés

Nouméa, le 03 février 2016

**DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT
SERVICE DE LA PREVENTION
DES POLLUTIONS ET DES RISQUES
BP L1**

98849 NOUMEA CEDEX

PROVINCE SUD	ARRIVÉ LE :		08 MARS 2016							
direction de l'environnement	N° 7283									
AFFECTÉ	BIF	BE	BEI	CE	SGM	SAF	SICED	SCIT	PPRE	PZF
COPIE							X			
OBSERVATIONS	JM → BICPE → M03 → SD									

11 MAR. 2016

Objet : Modernisation.

Chère Madame,

Pour faire suite à notre première lettre, ma ferme subie depuis 2014 des changements radicaux dans son mode d'élevage.

L'élevage de poulettes était fait en multi bande auparavant dans deux bâtiments poulettes, ce qui rendait la gestion de l'élevage compliquée et cela m'empêchait de faire des vides sanitaires.

J'ai donc décidé à partir de 2014 de moderniser mon élevage de poulettes. J'ai donc construit deux bâtiments poulettes supplémentaires dans lesquels je peux faire des bandes uniques. Cela me permet de pouvoir faire des vides sanitaires entre chaque bande et ainsi améliorer la salubrité de mon élevage.

Dans un souci d'harmonisation avec les lois métropolitaines j'ai décidé depuis 8 ans de changer toutes mes cages en cages aménagées 2012.

Dans cette perspective je construis un nouveau bâtiment de 12.000 poules avec cages aménagées, afin de remplacer un bâtiment de 10.000 pondeuses qui arrive en fin de vie avec des cages standards (ancienne législation).

Mon élevage sera agrandi fin 2016 par 3000 pondeuses. Ce qui fera passer mon élevage de 50.000 à 53.000 pondeuses.

J'ai bien conscience que lorsque ce bâtiment obsolète de 10.000 pondeuses sera remis en fonction en 2018 je devrai refaire un nouvel ICPE.

Je reste à votre entière disposition pour toutes informations complémentaires.

Vous en souhaitant bonne réception,

Veillez agréer, Chère Madame, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Gérant,

